

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030249 – MDE 16/008/2003

Action complémentaire sur l'AU 369/02 (MDE 16/018/02 du 19 décembre 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / TORTURE / PROCÈS INIQUÉ

JORDANIE

Jamal Darwish Fatayer (h)

Londres, le 16 avril 2003

Jamal Darwish Fatayer risque d'être exécuté dans les semaines à venir, étant donné que la Cour de cassation a confirmé ce mois-ci la peine de mort qui avait été prononcée contre lui par la Cour de sûreté de l'État en décembre 2002. Amnesty International est extrêmement préoccupée par le fait que les procédures judiciaires dans le cadre desquelles cet homme a été jugé étaient loin de satisfaire aux normes internationales d'équité. L'organisation est également inquiète quant aux informations selon lesquelles Jamal Darwish Fatayer a été soumis à des actes de torture destinés à le faire « avouer » pendant qu'il était maintenu en détention au secret dans les locaux du Département des renseignements généraux (DRG) à Amman, en Jordanie.

Jamal Darwish Fatayer, un ressortissant palestinien né en Irak, a été condamné dans le cadre de l'affaire de l'assassinat du diplomate jordanien Naib Umran al Maaytah, abattu en 1994 à Beyrouth (Liban). Il a également été déclaré coupable d'« appartenance à une organisation illégale ». Selon les autorités jordaniennes, cet homme est membre du *Fatah*-Conseil révolutionnaire (groupe Abou Nidal). Jamal Darwish Fatayer affirme qu'il a cessé d'adhérer à ce mouvement lorsqu'il a quitté le Liban en 1993.

L'accusation prétend que Jamal Darwish Fatayer a conduit l'assassin présumé de Naib Umran al Maaytah sur les lieux du crime, mais l'accusé affirme avoir quitté le Liban environ un an avant l'assassinat. Or, lors d'une précédente audience relative à cette affaire qui s'est tenue au Liban et qui ne concernait pas Jamal Darwish Fatayer, un tribunal de ce pays avait retenu à titre de preuve les déclarations d'un témoin qui avait identifié un autre homme comme étant le conducteur du véhicule de l'assassin présumé. Cette instance avait par ailleurs statué que l'affaire ne relevait pas de la sûreté de l'État et qu'elle devait à ce titre être jugée devant un tribunal de droit commun, et non devant une juridiction étatique.

D'après les avocats de Jamal Darwish Fatayer, la Jordanie n'a pas autorité pour juger cette affaire, étant donné que leur client n'est pas un citoyen de ce pays, et qu'il a été envoyé contre son gré de Libye en Jordanie afin d'être interrogé sur l'assassinat. Les autorités jordaniennes prétendent néanmoins que Jamal Darwish Fatayer a été appréhendé à l'aéroport d'Amman, sur le territoire jordanien. Amnesty International est préoccupée par le fait que ni la Cour de sûreté de l'État ni la Cour de cassation n'ont accordé une attention suffisante aux points soulevés par les avocats de la défense qui remettent en question la culpabilité de Jamal Darwish Fatayer. L'organisation de défense des droits humains déplore par ailleurs le fait que cet homme n'a pas bénéficié d'une procédure en bonne et due forme.

Conformément à la procédure habituelle, l'affaire est actuellement examinée par le procureur général. Elle sera ensuite transmise au ministre de la Justice, qui l'étudiera avec des experts juridiques. Enfin, le dossier sera soumis au roi, avec l'appréciation du ministre. Si le roi Hussein donne son aval à l'exécution, les autorités jordaniennes pourraient ôter la vie à Jamal Darwish Fatayer à tout moment. Le condamné a épuisé toutes les voies de recours à sa disposition.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International a déploré à maintes reprises le fait que la Cour de sûreté de l'État, qui se compose pratiquement toujours de juges et d'un procureur militaires, n'offre pas les mêmes garanties d'indépendance et d'impartialité que les juridictions de droit commun. L'organisation a par ailleurs fait part de l'inquiétude que lui inspirent les informations selon lesquelles des personnes ont été soumises à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements lorsqu'elles étaient détenues au secret dans les locaux du Département des renseignements généraux (DRG).

Quatorze personnes au moins ont été exécutées en Jordanie au cours de l'année 2002.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment que la sentence capitale prononcée contre Jamal Darwish Fatayer soit commuée ;
- dites-vous préoccupé par les informations indiquant que les audiences qui se sont déroulées devant la Cour de sûreté de l'État et la Cour de cassation étaient loin d'être conformes aux normes internationales d'équité, et demandez que Jamal Darwish Fatayer bénéficie d'un nouveau procès ;
- reconnaissez que les États ont non seulement le droit mais aussi le devoir de traduire en justice ceux qui commettent ou projettent de commettre des crimes violents, mais soulignez qu'ils doivent le faire dans le respect des normes internationales d'équité ;
- rappelez aux autorités jordaniennes que les « aveux » obtenus sous la contrainte ne peuvent être retenus à titre de preuve ;
- appelez les autorités jordaniennes à ouvrir sans délai une enquête indépendante sur les actes de torture dont Jamal Darwish Fatayer aurait été victime ;
- faites part de vos préoccupations quant au nombre d'exécutions ayant eu lieu en Jordanie, et demandez instamment aux autorités de ce pays de mettre un terme à cette pratique et d'œuvrer en vue de l'abolition de la peine capitale.

APPELS À :

Roi de Jordanie :

His Majesty King 'Abdallah bin Hussein
Office of His Majesty the King
Royal Palace
Amman, Jordanie

Télégrammes : King 'Abdallah bin Hussein, Amman, Jordanie

Fax : +962 6 462 7421

Formule d'appel : *Your Majesty*, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de la Justice :

Faris Nabulsi
Minister of Justice
P.O. Box 6040
Amman, Jordanie

Télégrammes : Justice Minister, Amman, Jordanie

Fax : +962 6 464 3197

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

Président de la Cour royale :

Dr Fayez Tarawneh
Chief of the Royal Court
P.O. Box 80
Amman, Jordanie

Télégrammes : Chief of the Royal Court, Amman, Jordanie

Fax : +962 6 463 1452

Formule d'appel : *Dear Dr Tarawneh*, / Monsieur,

COPIES À :

La reine Rania, présidente de la Commission royale des droits humains :

Her Majesty Queen Rania
President of the Royal Commission on Human Rights
Office of Her Majesty the Queen
Royal Palace
Amman, Jordanie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Jordanie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 27 MAI 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*